



16, rue des Chaudronniers-CP 3287-1211 Genève 3  
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99  
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

## **Grève des aides-soignant-e-s HUG: 14 jours de grève, 7 séances de négociation**

### **Un bon accord et des résultats salariaux significatifs**

Après un mois de mobilisation et près de deux semaines de grève, le Conseil d'Etat a finalement accédé à l'essentiel des revendications des aides-soignant-e-s. Si la classe de fonction accordée n'est pas à la hauteur des attentes en terme de reconnaissance professionnelle, elle est néanmoins compensée par des mesures salariales significatives. Un résultat très positif rendu possible par l'engagement sans réserve du SIT qui a suscité une forte dynamique de mobilisation et par sa capacité à proposer des solutions concrètes pour les 1117 aides-soignant-e-s des HUG et des autres établissements.

#### **Jusqu'à 282 francs d'augmentation !**

L'accord trouvé avec le Conseil d'Etat, permet une revalorisation salariale substantielle de la fonction d'aides-soignant-e-s, avec ou sans diplôme.

Tou-te-s les aides-soignant-e-s obtiennent une classe de plus mais grâce à l'intervention du SIT le coulisement correspond à une augmentation salariale beaucoup plus importante d'au minimum 164 francs mensuels et pouvant aller jusqu'à 282 francs selon la situation de départ. (voir tableau au verso).

#### **Une répartition plus juste**

Cette solution permet de valoriser tout le personnel. Autant, voire mieux, les personnes ayant beaucoup d'ancienneté, que les nouvellement engagées et ce

contrairement à ce que produirait l'application du coulisement selon la méthode usuelle, généreuse pour les personnes en début de carrière mais pingre pour les autres.

La prime gériatrie est partiellement maintenue car en partie intégrée au salaire, ce qui constitue également un avantage non négligeable pour les intéressé-e-s.

#### **Elargissement dès 2013 aux autres AS**

L'accord des HUG est immédiatement élargi au personnel de Joli-Mont et Montana, et aux autres établissements du canton (EMS, FSASD, EPI) dès 2013,

après analyse paritaire de l'évolution des cahiers des charges des aides-soignant-e-s de ces établissements. Nous avons obtenu que toutes les AS non-diplômé-e-s, très nombreux-ses dans les EMS bénéficient également de l'accord qui leur vaudra une augmentation salariale de 195 francs en moyenne dès 2013. Par ailleurs, est mis sur pied un groupe paritaire HUG chargé de proposer des formations certifiantes pour les aides-soignant-e-s. Le Conseil d'Etat s'engage enfin à ce que personne ne subisse de représailles du fait de sa participation à la grève.

Dans une période particulièrement défavorable aux avancées sociales (crise économique mondiale, budget 2012 déficitaire, licenciements dans l'industrie suisse, etc), c'est une véritable victoire qu'ont arraché les aides-soignant-e-s par leur lutte exemplaire.

#### **Bravo aux aides-soignant-e-s !**

Le SIT tient à féliciter toutes les aides-soignantes et les aides-soignants qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à cette lutte difficile. On n'avait pas vu pareille mobilisation depuis très très longtemps dans les HUG et auprès du personnel soignant. Il fallait du courage et de la détermination et ceux-là n'ont pas manqué. De plus, les grévistes ont su tout au long du mouvement conserver leur bonne humeur et se manifester dans la dignité. La colère réelle des aides-soignant-e-s n'a pas rimé avec injures et débordements. C'est tout à leur honneur.

**Retrouvez toutes les informations sur la grève  
sur le site internet du SIT:  
[www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)**

# Revalorisation: qui gagne quoi?

Grâce aux propositions du SIT, tous-toutes les aides-soignant-e-s recevront un montant du même ordre de grandeur. Ce montant est par ailleurs supérieur dans tous les cas à ce qu'aurait donné l'attribution

d'une classe selon la méthode usuelle - pour prendre un cas extrême, une personne en classe 8 et 20 annuités n'aurait gagné que 2 francs par mois avec son passage en classe 9 ! Le gain salarial est encore supérieur à une aug-

mentation de deux classes de fonction pour toutes les personnes au dessus de l'annuité 10, ce qui représente quand même plus des trois quarts des aides-soignant-e-s des HUG. Ainsi, au lieu de ne toucher que 79 francs avec l'attribution de deux classes, une aide-soignante avec 20 annuités touchera 278 francs.

Cette attention particulière aux personnes avec de l'ancienneté se justifie d'autant que la dernière grande réforme salariale (introduction du 13ème salaire, en 2009) était surtout favorable aux jeunes

salarié-e-s - une augmentation de plus de 10% pour les nouveaux entrants! Quant à ceux-celles qui touchent la prime de gériatrie, leur progression salariale est un peu moindre, de 80 à 155 francs par mois du fait de l'intégration dans leur salaire d'une partie de la prime de gériatrie, qui passe à 2.25 de

l'heure. Par contre cette intégration leur est très favorable en termes de droits à la retraite et permet qu'il touche ce supplément salarial en toutes circonstances, puisqu'il est versé même pendant les vacances ou la maladie. Et c'est tout cela de salaire qui ne pourra être remis en cause par SCORE.

Annuités	Augmentation mensuelle en francs					
	de classe 5 à 6 (117 personnes)		de classe 7 à 8 (794 personnes)		de classe 8 à 9 (200 personnes)	
0	4211	<b>+190</b>	4598	<b>+207</b>	4805	<b>+164</b>
5	4581	<b>+192</b>	4987	<b>+225</b>	5212	<b>+174</b>
10	5173	<b>+195</b>	5609	<b>+253</b>	5862	<b>+189</b>
15	5470	<b>+197</b>	5921	<b>+267</b>	6188	<b>+197</b>
20	5693	<b>+198</b>	6156	<b>+278</b>	6433	<b>+203</b>
22	5783	<b>+198</b>	6249	<b>+282</b>	6531	<b>+205</b>

## Renforcez la lutte syndicale !

Un syndicat n'est jamais que ce qu'en font ses membres. Et plus ces derniers sont nombreux, plus les possibilités sont grandes. Pour contribuer à renforcer une ligne syndicale combative basée sur le respect des individus et la recherche de résultats concrets pour les salarié-e-s, rejoignez-nous ! **Syndiquez-vous !** En remplissant le bulletin ci-dessous et en l'envoyant à: **SIT, CP 3287, 1211 Genève 3.**


Judith Perez, aide-soignante en médecine communautaire (Loëx), 079 706 25 62

Isabelle Eynard, aide-soignante en médecine, +33 6 18 08 81 73

Manuela Cattani, co-secrétaire générale du SIT

Julien Dubouchet Corthay, secrétaire syndical

16 novembre 2011



### Bulletin d'adhésion

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

---

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Né-e le \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

N° AVS \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_ Permis \_\_\_\_\_

Adresse (+chez) \_\_\_\_\_

N° postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Employeur/entreprise \_\_\_\_\_ Département/service \_\_\_\_\_

Profession exercée \_\_\_\_\_ Taux d'occupation \_\_\_\_\_ %

Salaire brut \_\_\_\_\_ Désire payer la cotisation tous les : 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)  
*Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux mois, trois ou quatre mois, tous les semestres ou une fois par an.*

Genève, le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_